

## **CBo Territoria**

Société Anonyme

Cour de l'Usine-La Mare

97438 Sainte-Marie

La Réunion

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2012 (16<sup>ème</sup> résolution)

---

EXA  
4, rue Monseigneur Mondon  
97476 Saint-Denis Cedex

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **CBo Territoria**

Société Anonyme

Cour de l'Usine-La Mare  
97438 Sainte-Marie  
La Réunion

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2012 (16<sup>ème</sup> résolution)

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement, dans la limite de 3% de capital social au 6 juin 2012, des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données

dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Saint-Denis de La Réunion et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

**EXA**



Franck LOUSSOUARN

**Deloitte & Associés**



Christophe POSTEL-VINAY